



Le travailleur agricole

Ouvriers agricoles au travail.
 Dessins illustrant le polyptyque dit *Vieil Rentier d'Oudenaarde*, réalisé vers 1275, et conservé à la Bibliothèque Royale de Bruxelles, manuscrit 1175, folio 156 verso.

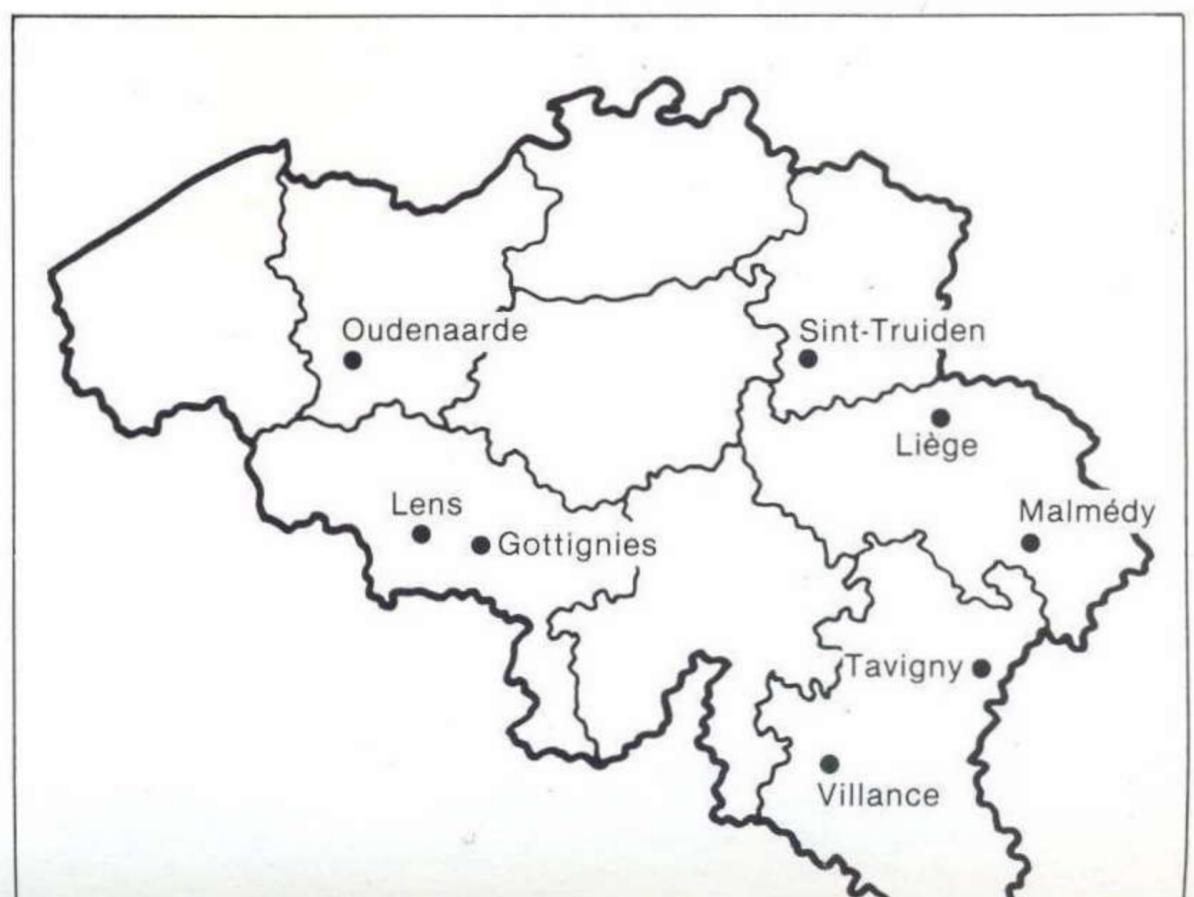
© Bruxelles, Bibliothèque Royale, Département des manuscrits.

De landbouwer

Landbouwers aan het werk.
 Tekeningen uit het goederenboek het zg. « *Vieil Rentier* », van Oudenaarde, opgesteld omstreeks 1275 en bewaard in de Koninklijke Bibliotheek te Brussel, Handschrift 1175, fol. 156 verso.

© Brussel, Handschriftenafdeling, Koninklijke Bibliotheek.

48

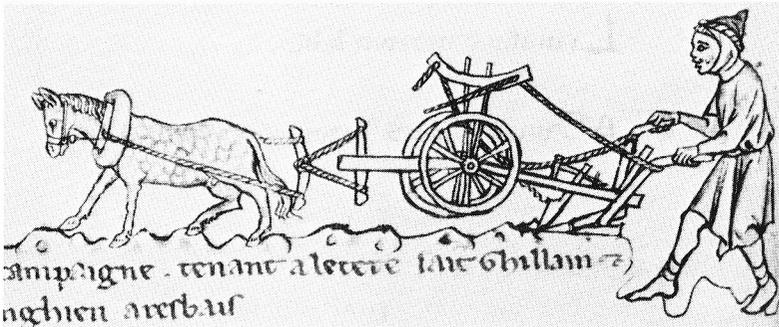


Le travailleur agricole

48



Un polyptyque est un inventaire des revenus qu'un propriétaire tire de ses terres et des individus liés à lui: il décrit l'ensemble des revenus domaniaux du seigneur à un moment donné. On le rédigeait généralement à la suite d'enquêtes menées par les agents du maître. Au 13^e et dans la première moitié du 14^e siècle, on assiste à une véritable prolifération de documents de ce genre. On en a conservé qui furent élaborés pour des communautés ecclésiastiques: pour Villers, Malmédy, St-Trond, St-Jean à Liège. Mais aussi pour de grands propriétaires: les comtes de Namur, de Hainaut; de simples seigneurs comme Eustache de Lens (en 1267) ou Jean de Pamele vers 1275. Ce sont des dessins illustrant le polyptyque de ce dernier qui sont reproduits ici.



Le travailleur agricole au moyen âge

L'ouvrier du moyen âge est d'abord, et massivement, ouvrier agricole. Son travail est marqué par une soumission inéluctable aux éléments de la nature; par la modestie dérisoire de son outillage mécanique; par la mise à disposition du seigneur d'une partie importante de son temps et de ses pauvres moyens.

Au moyen âge, **le travail rural se fait surtout à force de bras et avec les mains.**

L'outillage est rudimentaire; les pratiques sont primitives. La seule façon culturale mécanique, c'est le labour. Celui-ci n'est d'ailleurs qu'à la portée du « laboureur », l'homme capable d'entretenir charrues et animaux de trait, tous deux fort coûteux.

Les autres vilains sont des pauvres, « **manouvriers** » et « **brassiers** » qui ne disposent que de leurs bras, de leurs mains et d'une partie de leur temps hebdomadaire, pour pourvoir à leur propre subsistance et à celle des leurs.

Une économie autre que de **subsistance**, - une économie de profit, par exemple, - n'est guère pensable dans une telle situation. Il importe d'abord, sinon exclusivement, de

produire pour survivre, non pour boucler des gains. D'autant plus que **les rendements agricoles sont faibles:** quasi-inexistence de moyens de fertilisation et d'amélioration des sols; effets désastreux des intempéries et de la faune sur la croissance et la maturation des semences et des jeunes plants, sur le stockage des produits. **La cueillette et la chasse sont des recours vitaux.**

Le travailleur rural du moyen âge est donc un pauvre, un misérable. Il gagne à peine - et encore dans les meilleures circonstances - de quoi ne pas se laisser crever de faim et entretenir sa famille. Il n'a guère de réserves physiques pour faire face aux agressions du climat et des calamités; il est mal habillé; il est mal logé; il ne dispose pratiquement d'aucun moyen de résistance et de revendication face à l'arbitraire de son patron qui l'impose et le maintient lié à son domaine, soumis à son pouvoir. **Il peut**, tout au plus mais alors réellement, **compter sur la solidarité** de ses voisins: **le voisinage solidaire** à la campagne au moyen âge n'est pas un vain mot; **c'est une réalité forte.**

A. d'Haenens

Le travailleur agricole

48

La corvée au 9^e siècle

Le paysan était obligé d'investir une partie de son travail dans les entreprises du seigneur. Propriétaire foncier détenteur de la majorité des terres, le seigneur exerçait autour de lui des pressions et une autorité grâce auxquelles il exigeait de ses mansionnaires, de ses hôtes, des redevances sous forme de prestations et de services, notamment de corvées.

« **Corvée à la pièce:** une parcelle de terre dont la dimension était déterminée était confiée à un paysan, souvent pour un temps bien délimité. Tous les fruits devaient revenir au seigneur puisqu'il s'agissait d'un éclat de la réserve.

Corvée à la journée: un travailleur devait être mis à la disposition du maître pendant un certain nombre de jours par an, par mois, par semaine, pour aider aux labours, à la moisson, à la fenaison ou à la vendange, et cela par manse ou par tenancier.

Les **jours de corvée** étaient qualifiés de « **dies** » mais les textes nous signalent aussi l'existence de **nuits**, « **noctes** ». On peut se demander de quoi il s'agissait. Jusqu'à plus ample informé, on peut se rallier à cette hypothèse qui voyait dans les « **nuits** » des **prestations faites dans le domaine ou en dehors**, mais à **une telle distance qu'un retour au village chaque soir était impossible**. A Malmédy, beaucoup de tenanciers devaient au seigneur des « **lundis** ». Cela revenait à dire que durant 6, 12 ou 34 lundis par an, ils étaient à la disposition du seigneur. En Ardenne, dans les domaines de Prüm, en plus de jours spécialement déterminés, se maintenait encore en 893 la vieille clause des trois jours par semaine, durant toute l'année pour les manses libres; il en allait de même à Gottignies.

Les grands propriétaires disposaient ainsi d'une main-d'œuvre abondante venant s'ajouter à celle qui était fournie par la **domesticité**.

Main-d'œuvre tellement abondante qu'on finit par se demander si les polyptyques ne nous présentent pas en définitive des tarifs maxima et théoriques. La totalité de la main-d'œuvre disponible n'était peut-être pas toujours requise. De l'ensemble de son domaine, l'abbaye de Prüm pouvait exiger près de 70.000 journées de travail par an sans compter les autres services. Parmi ceux-ci les plus lourds étaient les services de transport, accomplis généralement avec le matériel et les animaux de trait du paysan mobilisé ».

J.-J. Hoebanx, **Seigneurs et paysans**, p. 191-192.

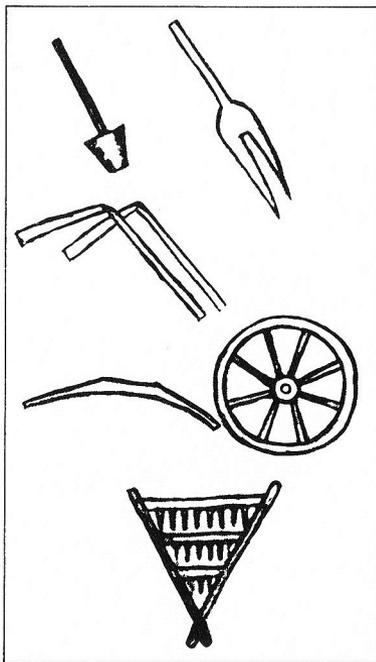
A lire:

J.-J. Hoebanx, **Seigneurs et paysans**, dans **La Wallonie. Histoire. Economies, Sociétés**, Bruxelles, 1975, t. 1, p. 161 et suiv.; H.P.H. Jansen et L. Millis, **De economische geschiedenis. De sociale geschiedenis**, dans **Winkler Prins Geschiedenis der Nederlanden**, Bruxelles, 1977, t. 1, p. 183 et sv.; Léo Verriest, **Le polyptyque illustré dit Vieil Ren-tier**, Bruxelles, 1950.

Le paysan ne disposait généralement que d'outils rudimentaires: dans une civilisation du bois où l'outil de fer était encore un luxe, seules les parties tranchantes des instruments agraires étaient en métal: extrémité du soc de charrue, tranchant de la bêche, faux réservées aux prés du seigneur.

Bêche, fourche, fléaux, araire ou binoir, herse.

Dessins, extraits du Terrier de l'évêque de Cambrai, du 13^e siècle, conservé aux Archives départementales du Nord, à Lille, manuscrit 3 G 1208, fol. 41 et 42.



Albert d'Haenens

Un passé pour 10 millions de Belges



Bibliocassette 1
Vies quotidiennes

artis
HISTORIA